

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Convocation le 16 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-d'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE  
**Secrétaire de séance :** Florence TISSANDIE-VERGNE

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Le Maire informe de la nécessité de faire une décision modificative afin acquérir un photocopieur. Le matériel actuel étant relativement ancien et défectueux.

Monsieur Le Maire donne lecture des devis reçus et propose la décision modificative suivante :

	DÉPENSE	DÉPENSE
<b>D21-cpt/2188, opération 111 :</b> Immobilisations corporelles – Autres immobilisations corporelles – Matériel cantonnier	- 3 786.50 €	
<b>D21 – cpt/2183 :</b> Immobilisations corporelles – Matériel de bureau et matériel informatique		+ 3 786.50€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** de prendre la décision modificative telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 22 septembre 2020  
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 23/09/2020  
Le Maire, Raoul Debar

